CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira, en séance publique, à l'Hôtel-de-Ville (Salle du Conseil Municipal), <u>le mercredi 30 septembre 2015 à 20 heures 30</u>, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

a) Mandats de vote

Adoption des procès-verbaux des séances du 27 mai et du 1^{er} juillet 2015

- I.1 Modification de la délégation du conseil municipal au maire concernant la conclusion et la révision du louage des choses
- I.2 Compte rendu des décisions prises par le Maire conformément aux délégations de compétence
- I.3 Recensement de la population
- I.4 Personnel communal Modification du tableau des effectifs
- I.5 Personnel communal Création de contrat unique d'insertion Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI CAE)
- I.6 Indemnités du comptable du trésor
- I.7 Finances communales Décision modificative n° 3 du budget général
- I.8 Bâtiments communaux Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec Mme Brigitte ALBERT
- I.9 Bâtiments communaux Conclusion d'un bail relevant du Code Civil avec l'entreprise CPL
- I.10 Dénomination du restaurant scolaire dit Lavoisier « Roger VERGE»
- I.11 Finances communales Décisions modificatives n° 3 du budget général et n° 1 du budget des opérations assujetties à TVA
- I.12 Aide au commerce et à l'artisanat pour la rénovation des vitrines et les travaux d'embellissement et d'accessibilité par une subvention communale
- I.13 Finances communales Tarification du droit de place pour les salons à l'Agora et du droit de place durant le marché de Noël

- II.1 Adhésion des trois communautés d'agglomération de Montluçon Moulins Vichy au SDE dans le cadre de l'organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides
- II.2 Handicap Accessibilité Engagement dans l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée de la ville de Commentry
- II.3 Urbanisme Acquisition parcelle non bâtie AY 81 aux Remorêts
- II.4 Développement économique Cession d'immeuble
- III.1 Jeunesse Signature d'une convention avec la communauté de communes de Commentry / Néris les Bains concernant la mise à disposition d'animateurs
- III.2 Création de places CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile)
- III.3 Convention de mise à disposition de personnel à l'Office Municipal Pour l'animation et la Culture (OMPAC)
- IV.1 Délégation de l'exploitation en affermage du marché de plein air et de la halle couverte
 Rapport annuel
- IV.2 Centre polyvalent « L'Agora » Amendement du règlement intérieur

Communication du Maire Questions diverses

Le Maire,

Claude RIBOULET